

Belgium-Angleur: Technical services

OJ S 72/2017 12/04/2017

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Société de Financement complémentaire des Infrastructures wallonnes

Postal address: Rue Canal de l'Ourthe 9, bte 3

Town: Angleur

Postal code: 4031

Country: Belgium

For the attention of: M. E. Poncin, président, et M. J. Dehalu, administrateur délégué

E-mail: benoit.rouard@sofico.org

Telephone: +32 42316713

Fax: +32 43674568

Internet address(es):

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=267783>

Additional information can be obtained from:

Official name: RW-SpW-DGO1 — Direction des Bâtiments subsidiés

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

For the attention of: Madame Isabelle Jadot

E-mail: isabelle.jadot@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81773362

Fax: +32 81773921

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: RW-SpW-SG-DJS- Direction du support juridique-mise en ligne des cahiers de charges

Postal address: Place de la Wallonie 1

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

For the attention of: Monsieur Derock, Monsieur Étienne Claeys

E-mail: louisphilippe.derock@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81333159

Fax: +32 81333133

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: RW-SpW-DGO1 — Direction des Bâtiments subsidiés

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium
For the attention of: Madame Isabelle Jadot
E-mail: isabelle.jadot@spw.wallonie.be
Telephone: +32 81773362
Fax: +32 81773921

I.2. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.3. Main activity

Other: Gestionnaire de réseaux

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Mission de contrôle au niveau des études et de l'exécution de l'extension du centre routier PEREX à Daussoulx.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

Main site or place of performance: Daussoulx.

NUTS code BE352 Arr. Namur

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché a pour objet la mission de contrôle au niveau des études et de l'exécution de l'extension du Centre routier PEREX à Daussoulx ainsi que de la rénovation du bâtiment existant.

II.1.6. CPV code(s)

71356000 Technical services, 71356100 Technical control services, 71356200 Technical assistance services, 71356300 Technical support services, 71530000 Construction consultancy services, 71540000 Construction management services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le marché initial DBM comprend:

- la construction d'une extension sur 5 niveaux y compris l'exécution de tous les travaux nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment;
- le reconditionnement du bâtiment existant;

Estimated value excluding VAT:

Range: between 100 000 and 1 000 000 EUR

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in days: 545 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Cautionnement fixé à 5 % de la valeur des services (arrondi à la dizaine d'euros supérieure).

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Voir le cahier spécial des charges O1.07.07-17B29.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Le groupement éventuels de prestataires prendra la forme d'une association momentanée.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Droit d'accès:

Par le simple fait d'introduire son offre, le soumissionnaire déclare implicitement sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés à l'article 61, §§ 1 et 2, de l'arrêté royal du 15.7.2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que:

À quelque stade que ce soit de la procédure, le pouvoir adjudicateur peut inviter le soumissionnaire à produire les documents et preuves mentionnés à l'article 61, § 3, de l'arrêté précité;

Art.62 § 1 — Le soumissionnaire belge ou étranger employant du personnel assujetti à la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la Sécurité Sociale des travailleurs joint à son offre, une attestation de l'Office National de Sécurité Sociale dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale.

L'attestation porte sur l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres.

Toutefois, le soumissionnaire belge employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 précitée est dispensé de produire l'attestation de l'Office National de Sécurité Sociale visée aux alinéas 1 et 2.

En effet, la vérification de la situation en sera faite par le pouvoir adjudicateur via l'application DIGIFLOW qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière de sécurité sociale.

Art.62 § 2 — Le soumissionnaire belge ou étranger employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre, une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard à la date limite de réception des offres, il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Art.62 § 3 — Lorsque le soumissionnaire belge ou étranger emploie du personnel visé tant par le § 1er que par le § 2, les dispositions des deux paragraphes s'appliquent.

Art.62 § 5 — Le soumissionnaire assujetti à la sécurité sociale des travailleurs indépendants joint à son offre une attestation dont il résulte qu'il est en règle avec ses obligations en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale.

Art.63 — Le soumissionnaire joint à son offre, une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Toutefois, le soumissionnaire belge est dispensé de produire l'attestation délivrée par le SPF Finances visée à l'article 63 §2.

En effet, la vérification de la situation en sera faite par le pouvoir adjudicateur via l'application Digiflow (Télémarc) qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière fiscale.

Sous réserve des dispositions de l'article 63, § 2, dernier alinéa, de l'arrêté précité, concernant la vérification du respect des obligations fiscales, le pouvoir adjudicateur, en application de la déclaration sur l'honneur susmentionnée, procède à la vérification de la situation du soumissionnaire susceptible d'être désigné adjudicataire, avant de prendre la décision d'attribution.

Art.66 — Les attestations visées aux articles 62 et 63 doivent être produites par chaque associé, en cas de société momentanée ».

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Pour tous les prestataires, cette capacité sera justifiée par la présentation de:

- pour les trois dernières années, le chiffre d'affaires du bureau de contrôle relatif au contrôle technique de bâtiments et d'ouvrages de génie civil réalisés en Belgique permettant la souscription d'une assurance décennale de ces ouvrages.
- la production de la preuve d'une assurance risques professionnels et la mention des montants assurés de minimum 2.500.000,00 euros par sinistre.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Cette capacité sera justifiée par la présentation d':

- un organigramme indiquant la structure de l'équipe professionnelle dont le candidat dispose complété d'une liste de ses collaborateurs permanents (de plus de trois ans de maison) avec indication, pour chacun d'eux, de la fonction, des titres d'étude et de l'expérience acquise;
- une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat ou ses

associés éventuels disposent pour l'exécution des services (en particulier: nombre et type de postes de travail informatiques et indication des logiciels utilisés);

- une fiche de renseignements sur chaque ingénieur civil ou industriel effectivement affecté au contrôle du présent ouvrage. Cette fiche reprendra la liste des ouvrages similaires récents effectivement contrôlés par chaque ingénieur concerné.
- un dossier comportant trois références de mission de contrôle technique de projets de construction de bâtiments sur le territoire de l'Union européenne dont le coût de la mission de contrôle s'élèvent à minimum 150 000 EUR HTVA portant sur les trois dernières années. Les références sont présentées sur 2 formats A4 maximum par référence.

Les coûts des missions de contrôle renseignés doivent être relatifs à des honoraires perçus à la date du dépôt des offres pour le présent marché.

Seront d'office exclues toutes les références qui sortent des cadres temporel et technique requis.

- la preuve qu'au minimum cinq groupes d'assurances différentes agréent le bureau de contrôle soumissionnaire. Le document probant doit notamment comporter le nom, la fonction, la date et la signature du représentant du groupe de compagnies d'assurances.

Dans le cadre présent, un bureau de contrôle est considéré comme agréé par une compagnie d'assurances lorsqu'elle accepte de couvrir l'ouvrage faisant l'objet du présent marché en garantie décennale sur base des documents rédigés par le bureau de contrôle. Le contenu de ces documents est défini dans les clauses techniques du présent cahier des charges.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Le coût de la mission de contrôle. Weighting 50
2. Les moyens prévus pour les interventions rapides en vue de faire face à des situations de chantier imprévues délicates et urgentes. Weighting 25
3. La compréhension active des spécifications du site du projet et des spécifications techniques du programme du projet. Weighting 25

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

SPW-DO177-O1.07.07-17B29-F02_0

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 30.5.2017 - 10:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

30.5.2017 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 30.5.2017 - 10:00

Place:

Service Public de Wallonie — Direction des bâtiments subsidiés — DGO1.77 - Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

L'attention est attirée sur le fait que tous les documents du marché ET les rectifications apportées au dossier du marché sont gratuitement consultables et téléchargeables à partir de «l'URL du profil d'acheteur » inscrite au point I.1) de la section I du présent avis de marché, ou en recherchant l'avis au Bulletin des Adjudications via l'adresse <https://enot.publicprocurement.be/>

Point II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION: le Pouvoir Adjudicateur a pris l'option de considérer les jours indiqués comme des jours calendrier. Le délai est donné à titre

indicatif: L'adjudicataire s'engage à organiser son travail de manière à s'intégrer au marché DBM en cours, d'en respecter scrupuleusement les délais et d'éviter tout retard d'exécution des ouvrages. Le délai dépend donc du délai de réalisation du marché initial DBM.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
E-mail: info@raadvst-consetat.be
Telephone: +32 22349611
Internet address: www.raadvst-consetat.be

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: — Demande de suspension en extrême urgence: requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des deux: date de prise de connaissance)
— demande d'annulation: 60 jours à partir de la connaissance de la décision. NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex: octroi de dommages-intérêts...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du code civil).

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Société de Financement complémentaire des Infrastructures wallonnes
Postal address: Rue Canal de l'Ourthe, 9 bte 3
Town: Angleur
Postal code: 4031
Country: Belgium
E-mail: benoit.rouard@sofico.org
Telephone: +32 42316713
Fax: +32 43674568

VI.5. Date of dispatch of this notice

7.4.2017